

RONZE DUBANCHET AUDIT

S.A.R.L. au capital de 40.000 €

Siège social : 1 Rue de la Presse Le Millénium- 42000 SAINT-ETIENNE
751 099 813 R.C.S. SAINT ETIENNE

GREFFE TC ST ETIENNE

N° gestion : 128560

le : 19 JUIL. 2012

N° dépôt : 4631

Visa du greffier : 

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 9 JUILLET 2012**

Le LUNDI 9 JUILLET 2012, à 11 heures, au siège social

Les associés de la société RONZE DUBANCHET AUDIT se sont réunis sur convocation du président.

Il a été adressé une feuille de présence qui est signée par les associés entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Franck RONZE, Gérant.

Le Président constate que la feuille de présence, certifiée exacte par le président fait ressortir que les associés présents possèdent ensemble la totalité des parts composant le capital social.

L'assemblée étant en mesure de délibérer valablement est déclarée régulièrement constituée.

Le président rappelle que l'assemblée a été convoquée pour délibérer sur l'ordre du jour suivant.

ORDRE DU JOUR :

- Changement de la date de clôture du premier social ;
- Modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs à donner en vue des formalités.

DELIBERATION

Monsieur le président expose qu'il a réuni la présente assemblée générale extraordinaire pour demander la modification de la date de clôture du premier exercice social, qui serait reportée du 30 septembre 2012 au 30 septembre 2013.

En conséquence, notre premier exercice social aurait une durée de 17 mois.

Monsieur le président demande en outre que tous pouvoirs lui soient donnés à l'effet de signer tous actes afférents à la modification de la date de clôture du premier exercice social et procéder aux formalités consécutives auprès des administrations fiscales.

L'article 20 des statuts sera modifié corrélativement.



Le Président déclare la discussion ouverte.

Après discussion et échange de vues, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale donne acte au président de la régularité de la convocation, de la remise des pièces aux associés et de la réunion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de modifier la date clôture du premier exercice social et de la reporter du 30 septembre 2012 au 30 septembre 2013.

En conséquence, le premier exercice social aura une durée de 17 mois.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, ensuite de l'adoption de la deuxième résolution ci-dessus, décide que l'article 20 sera modifié corrélativement.

Elle donne en outre tous pouvoirs à Monsieur Franck RONZE, à l'effet de modifier les statuts et d'effectuer toutes les formalités consécutives.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de tous extraits ou copies du présent procès-verbal, notamment au Cabinet DEYGAT BALLAGUY - Immeuble Le Delta - 1 Allée de l'Electronique – 42000 SAINT-ETIENNE, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité et dépôt auprès des différentes administrations ou organismes qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11 heures 30.

Après lecture, le présent procès verbal a été signé par le président.

Le Président :
Franck RONZE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Franck Ronze', written over a horizontal line.